

N/REF : 6/08/2025 10H47 C:000053 I:02441
V/REF : AC/C25558
V/Email reçu le Mercredi 06/08/2025 à 10H47

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GRT
IMMEUBLE : LA GROTTTE -GRT
2 A 12, AVENUE DE LA GROTTTE
. 35135 CHANTEPIE

Rennes, le 26 Aout 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 8 GROTTTE - MR SAADI 06 52 00 47 42
LOGEMENT N° 001682, PORTE N°02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : TUYAU ALIMENTATION EF DOUCHE PERCÉ
LE LOCATAIRE ÉPONGE DEPUIS PLUSIEURS JOURS

Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/08
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FUITE SUR COUDE EN CUIVRE EAU FROIDE DE LA DOUCHE
COUPURE D'EAU
BRASURE CUIVRE
FOURNITURE ET POSE DE JOINTS
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 06/08/25 à 16H56 M. V BRIENS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL010-Ff Réparation fuite	PP 1	138,00	138,00
TOTAL H.T.				138,00
T.V.A. a 10,00%				13,80
TOTAL T.T.C.En EURO				151,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.